



UFMICT
Union Fédérale
des Médecins
Ingénieurs Cadres
et Techniciens
CGT

La lettre des psychologues

n°9, juin 2011



Sites hautement recommandables

ufmict@sante.cgt.fr

www.sante.cgt.fr

www.cgtlaborit.fr

www.wmaker.net/reseauspsycho.fr



BILAN DE L' ACTION NATIONALE DU 18 MAI



NOMBREUSES MANIFESTATIONS ET FORTE PARTICIPATION

- ◆ Plus d'un millier de manifestants : la moitié devant les ARS de province, l'autre moitié devant l'Assemblée Nationale
- ◆ En région et province (Aquitaine, Bourgogne, Nièvre, Languedoc, Rhône Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes), les ARS ont reçu les délégations et transmettent au Ministère
- ◆ A l'Assemblée Nationale, délégation reçue par les groupes UMP, PS et PC
- ◆ Les étudiants se sont joints aux praticiens
- ◆ Participation de tous les secteurs (CHU, CHS, CH, FPT, médico-social, éducation, libéral)
- ◆ Bonne médiatisation (journaux locaux et nationaux, radios, sites Internet et télévisions)

Les élections professionnelles dans la FPH approchent

En ce qui concerne les commissions paritaires locales et départementales l'enjeu est majeur !

Notre profession a été rétrogradée dans un sous groupe après celui des cadres de santé. Ce sont eux, qui pourront statuer sur nos carrières. Nous devons y voir là, une forme de lien hiérarchique actant, par une volonté ministérielle, des pratiques qui ont déjà cours avec nos collègues contractuels !

Titulaires, présentez-vous sur les listes syndicales, occuper cette place, c'est nous donner une chance de garder le contrôle de notre carrière.

Titulaires et contractuels, présentez vous sur les listes des instances, CTE, CA.

Aller voter, c'est maintenir une place pour le discours psychologique au sein des institutions.



LA D.G.O.S. (direction générale de l'organisation des soins) nous « CONCERTE » !

ENTRETENONS LA PRESSION ET LA MOBILISATION

La DGOS est pressée par le Ministère d'apaiser la mobilisation des psychologues avant les élections

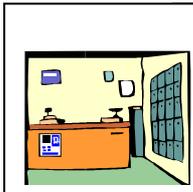
- Manifestations et grève après la rentrée
- Rencontre des élus (les socialistes ont déposé une question écrite au parlement et obtenu une réponse du Ministère)
- Grève des actes informatisés
- Sensibilisation des étudiants



Bilan des groupes de travail à la DGOS avec tous les syndicats confédérés concernant la situation des psychologues dans la FPH

Les rencontres, initiées le 28 mars, se sont réduites à 3 groupes :

- **Fiche métier : travail bien engagé**
- **Titre de psychothérapeute : il serait possible de modifier l'annexe et de reconnaître les psychologues à l'instar des psychiatres mais seulement pour la FPH, stratégie de division inacceptable.**
- **Fonction, carrière (quota promu/promouvable, révision de la grille) et résorption de l'emploi précaire : réflexion à peine initiée**



CONCOURS

2 concours devraient s'ouvrir cette année !

Un concours régulier départemental remplaçant les précédents concours régionaux et un concours destiné à résorber la précarité.

L'administration de l'établissement organisateur à la charge de faire publier les postes et d'examiner la recevabilité des dossiers de candidature.

Nos directions n'ont pas l'habitude de ce genre de concours pour notre profession. Il convient donc d'être vigilant sur son déroulement et sa préparation.

Les éléments qui sont pris en compte sont :

- Titre de psychologue
- Autres formations : analyse, psychothérapie, groupe théorico-clinique,...
- Autres diplômes et travaux : doctorat, DEA, DU, publications, articles,...
- Ancienneté dans la profession et pratique professionnelle
- Orientation des intérêts en lien avec la fiche de poste

Le jury doit définir les critères pour la présélection et la sélection finale en se basant sur le statut des fonctionnaires :

- ◆ Capacité d'évolution tout au long de la carrière et d'adaptation à différents postes, autres que celui pour lequel il est recruté
- ◆ Actualisation de sa formation et de ses connaissances. Un titulaire peut être amené à changer de service ou de fonction au cours de sa carrière
- ◆ Admission en toute indépendance par un jury souverain

Concernant le concours « résorption » les négociations sont toujours en cours dans les trois fonctions publiques et nous sommes dubitatifs quant à la hauteur des budgets qui pourront être alloués ! Nous devons déjà dénombrer 60% de psychologues en emploi précaire dans la seule fonction publique hospitalière, les fonctions publiques d'état et territoriales n'étant sans doute pas exemptes de ce phénomène...

*Si cette lettre peut intéresser un collègue, communiquez-nous son e-mail pour que nous puissions l'abonner
Collectif des Psychologues de l'UFMICT-CGT / ufmict@sante.cgt.fr*